



En entreprise, le bien-être rime aussi avec sécurité. Contre les infractions, les cambriolages, les cyber-attaques, face aux incendies, inondations et autres catastrophes naturelles, mieux vaut anticiper et prémunir sa société de toute dégradation par la mise en place d'un système de protection optimal.

Se protéger, c'est important

En entreprise, la sécurité est l'affaire de tous et ne doit surtout pas être négligée. Au même titre que la santé ou que des conditions de travaux décentes, sécuriser sa société, c'est tranquilliser ses employés, c'est s'assurer d'un bon état d'esprit dans le travail et donc d'une augmentation de la productivité. Autrement dit, une bonne sécurité en entreprise va souvent de pair avec une bonne croissance économique. Mais parce que protéger son entreprise ne se résume pas à la seule pose d'une clôture ou à la mise en faction à l'entrée d'un agent de sécurité et parce que nous connaissons par ailleurs vos problématiques, voici quelques points clefs d'une sécurité en bonne et due forme.

Faire ses devoirs

Vous êtes employeurs ? Il va alors de votre responsabilité de prendre les devants, d'évaluer les risques potentiels encourus par votre entreprise et par vos employés. Parmi les devoirs de l'employeur, on trouve notamment :

- L'évaluation des risques et la consignation des résultats de cette évaluation dans un DUERP (Document unique d'évaluation des risques professionnels). Il est obligatoire dans toute entreprise, doit être actualisé une fois par an minimum et consultable notamment par les employés.
- Les actions de prévention à l'intention de vos employés (informations, formations...)
- L'installation d'un équipement de sécurité (extincteur, système de sécurité anti-incendie, d'extinction automatique, détecteur avertisseur de fumée...)
- L'aménagement des lieux de travail (aération, chauffage, éclairage, installations sanitaires, signalisation des zones de danger, protection contre le bruit, matériel de premiers secours...)

An-ti-ci-per !

Vous l'aurez compris, en matière de sécurité en entreprise, mieux vaut prévenir que guérir. Outre la mise en œuvre d'actions de préventions, il s'agira également, et c'est là que nous pouvons vous être utiles, de mettre en place un certain nombre d'« outils » au sein de votre société.

- Un système d'alarme

L'installation d'une [centrale d'alarme GSM](#) pourra être d'une grande utilité contre les vols. Contrôlable à distance via votre smartphone, elle vous avertit en temps réel des intrusions inopportunes ou d'une coupure de courant de votre système.

- Des caméras de surveillance

À votre système d'alarme, vous pouvez associer un [équipement de vidéosurveillance](#) : des caméras de surveillance d'intérieur ou/et d'extérieur destinées à filmer toute action au sein ou/et autour de vos locaux. Sirène, détecteur de mouvement, pour portes et fenêtres, vision nocturne... Les options technologiques sont multiples. En tant qu'employeur, attention simplement à vos obligations légales dès lors que vous filmez vos employés sur leur lieu de travail.

- Un antivirus à jour

E-mails frauduleux, piratages des données, malwares... Ces dernières années, la cyber-attaque est devenue un réel sujet d'inquiétude pour les entreprises, notamment pour les PME/TPE. Afin d'assurer une bonne protection de vos données électroniques et de celles de vos employés, n'hésitez pas à équiper votre parc informatique d'un système d'[antivirus](#) efficace. Et contre le vols, un [antivol PC](#) ne saura être superflu.

- Une protection électronique

[Lecteurs de badge RFID](#), [serrures connectées](#) et autres [lecteurs biométriques](#)... Dans le secteur de la protection électronique, les concepteurs technologiques redoublent également d'ingéniosité pour assurer la sécurité de votre local commercial.

Vous voilà rassurez ? Vous pouvez maintenant retourner travailler en toute sécurité.